



Décès de ma grand-mère, ma mère étant décédée

Par **amandia1980**, le 21/11/2013 à 10:34

Bonjour,

Ma grand mère est décédée récemment.

Elle avait 3 enfants : Mon oncle, ma tante, et ma mère.

Ma mère est décédée en 2008. Je suis son seul enfant.

Comment se passe la succession ?

L'héritage de ma grand mère doit être partagé en 3 parts égales : 1 part pour mon oncle, 1 part pour ma tante et la part de ma mère qui doit me revenir ? Ou est-ce que la succession sera uniquement partagée en 2 parts pour mon oncle et ma tante ?

Est ce que je dois me manifester auprès de mon oncle et ma tante ? Ou le notaire qui devra gérer la succession prendra directement contact avec moi ?

J'avoue être un peu perdue.

Je vous remercie de votre aide.

Par **Marion3**, le 21/11/2013 à 10:40

Bonjour,

Vous remplacez votre mère, donc la succession sera partagée entre votre oncle, votre tante et vous.

En principe, le Notaire doit prendre devra prendre directement contact avec vous, mais restez

vigilante. La succession doit être effectuée dans les six mois suivants le décès.
Si vous avez de bonnes relations avec votre tante et votre oncle, vous pouvez les contacter.
Sachez que si des problèmes surviennent, vous pourrez prendre un Notaire de votre choix.

Cdt

Par **amandia1980**, le **21/11/2013** à **11:26**

Bonjour,

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.

Cordialement

Par **layone**, le **15/02/2014** à **19:41**

[fluo]bonjour[/fluo]

un peu dans le même cas, j aimerais savoir quel est mon rang par rapport a l'heritage,mon oncle et ma tante sont t'ils prioritaire par rapport aux choix de l'heritage
cdt.